



## ANNEXE : INTEGRATION DES EXIGENCES DU SIAMU

**Objet :** Extension d'une école : surélévation d'un bâtiment existant, dénommé **BATIMENT 'B4'**  
Adresse : INSTITUT SAINT-DOMINIQUE - Rue Caporal Claes, 38 à 1030 SCHAERBEEK

**Corrections apportées au plans suite à l'avis du SIAMU de la Région Bruxelles-Capitale**  
**Réf avis : CP.1980.4760/13/BS/vh en date du 17/09/2018**

Suite à l'avis émis par le service de prévention du Service d'Incendie et d'aide Médicale Urgente (SIAMU), il nous est paru judicieux d'intégrer ces exigences dans une correction du plan du projet, réédité sous le n° 06 indice B.

En résumé, par rapport à la version 06 indice A (plans datés du 2018/04/09 et paraphés par le S.I le 2018/08/01), ce nouveau plan intègre les modifications suivantes :

- 1) Pour éviter toute ambiguïté, les cages d'escaliers sont repérée par une lettre spécifique:
  - « A » pour l'escalier donnant sur la cour ;
  - « B » pour l'escalier situé à la jonction avec le bâtiment « Marie Curie » ;
- 2) L'ajout d'un exutoire de fumée en tête de l'escalier « B » d'accès à la toiture.  
La localisation est visible sur le plan de toiture et sur la coupe BB'.  
Il faut relever que l'escalier d'accès à la toiture sera limité aux seules personnes accréditées par la direction et les portes seront en conséquence verrouillées.  
Nous avons dès lors prévu d'évacuer les fumées via une grille placée au centre de la cage d'escalier (voir coupe BB'), grille offrant une ouverture libre de passage pour les fumées de minima 0.5 m<sup>2</sup> (bâtiment bas).
- 3) L'ajout d'une porte de classe EI1 30 au niveau 3 de l'escalier « B », permettant l'accès à la passerelle depuis le bâtiment « Marie Curie » (voir plan Niveau + 3 et coupe BB').  
Nous créerons ainsi un un cloisonnement RF de la zone des escaliers (zone grisée sur plans et coupes), avec murs et plafonds de classe REI60 ;
- 4) Une légende des matériaux plus explicite et précisant les exigences du rapport du SIAMU, notamment :
  - éléments structuraux de construction de classe R60 ;
  - parois entre 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage de classe EI60 ;
  - toitures vertes conformes aux exigences reprises au point 8.4 de l'annexe 5/1 de l'A.R. du 2012/07/12 ;

Fait à Wavre le 29/10/2018,

**AR&A architecte sc srl**, représentée par  
**Michel Verhaeghe**, ingénieur civil architecte.